

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUIN 2010

BIENTÔT LA PRÉSIDENTENCE BELGE



ET SES PRIORITÉS!

DOSSIER
P. 4



ÉDITO
Une crise peut en
éclipser une autre!
P. 3



ANALYSE
Pour une taxe
sur les transactions
financières P. 7



CHEMINOTS
Exercer mon droit...
un devoir
P. 9

L'inflation est de retour!

Elle est passée de 0,7 % en février à 1,66 % ce mois-ci. Le grand coupable, c'est le cours du pétrole qui a littéralement explosé (+ 64 % entre mars 2009 et mars 2010 et plus de 100 % de hausse par rapport à son niveau de décembre 2008). On s'attend à ce qu'une nouvelle forte poussée inflationniste soit enregistrée courant 2010, via les prix de l'énergie. Un véritable suivi des prix énergétiques en Belgique est urgent, pour les ménages et les entreprises. La FGTB demande en tout cas la création rapide et effective de l'observatoire des prix de l'énergie.

Assemblée générale

Assemblée générale des Pensionnés et Pré-pensionnés du CEPAG - Jeudi 10 juin à 14h (Accueil 13h). Participation de Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne & Administrateur du CEPAG.

Lieu : Ciney Expo, rue du Marché Couvert, 3 à 5590 Ciney.

Contact: tél. 081 265 163 - Mail: Michel.ROSENFELDT@cepag.be

PERMANENCES FISCALES

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que:

- la carte d'identité et du code PIN;
- le carnet syndical en règle de cotisations;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral);
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, libéralité;
- prêt hypothécaire;
- les congés payés;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...);
- composition de ménage, handicap + 66 %;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Huy

Le mercredi 16 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h à la CGSP, rue du Neufmoustier, 8.

Centre (La Louvière)

Les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 juin de 9h à 11h30 à la CGSP, rue du Temple, 7.

Contact: Cde Roland Hermans.

Liège

Le mercredi 16 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h à la CGSP, Salle Yerna (2^e étage), Place St-Paul, 9-11.

Welkenraedt

Les jeudis 10 et 24 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Cde José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14.

Ce service ne concerne que les affiliés de la CGSP-Welkenraedt et est rendu **exclusivement** aux dates précitées.

IRB Bruxelles

Du lundi 7 au vendredi 11 juin de 9h à 12h à la CGSP-Bruxelles, salle B (1^{er} étage), rue du Congrès, 17-19.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'Amicale organise son traditionnel voyage d'automne le samedi 11 septembre 2010.

Destination: Mariembourg – À toute vapeur.

Nombre de places limité.

Inscriptions lors des permanences les mardis de 14h à 16h.

Tél. 069 226 151

Coupe du Monde

LA BELGIQUE N'EST PAS SÉLECTIONNÉE



Une crise peut en éclipser une autre !

Depuis maintenant plusieurs semaines, le débat politique belge tourne inlassablement autour de « BHV » et des questions institutionnelles.

En jouant la carte communautaire, les acteurs libéraux du gouvernement occultent avantagement les maigres résultats engrangés par la droite au pouvoir et, du même coup, éclipsent les vrais problèmes qui sont économiques et sociaux. C'est aussi une aubaine pour les partis qui, en Flandre, ont basé leur fonds de commerce sur le communautaire. Que deviendront les NVA, Vlaams Belang et compagnie une fois la Belgique éclatée ? Des partis de droite (et droite extrême) obligés de se partager le terrain électoral avec l'Open VLD, bien sûr !

Mais en attendant, à chaque élection, les partis « nationalistes » du nord font le plein de voix.

C'est ce que l'Open VLD a compris et, désireux de s'attirer les grâces de l'électorat, il a provoqué la crise responsable de la chute du gouvernement, seule échappatoire nationaliste à une absence de politique économique et sociale attendue par leur électorat de droite. Ce n'est pas par hasard que le MR, par la voix de sa composante FDF, fait de la surenchère communautaire pour exciter un peu plus le nord du pays et attirer les voix des francophones de Bruxelles et de sa périphérie.

Voilà ainsi les libéraux du nord, du sud et de Bruxelles sur la même longueur d'ondes malgré les nuances qu'ils apportent dans leur discours officiel : remettre le communautaire et l'institutionnel à l'agenda en éjectant le social !

Ainsi, la grave crise sociale que nous subissons en est presque reléguée au rang de fait divers. Pourtant, il faut bien le reconnaître, « BHV » ne justifie pas une crise qui risque d'exploser notre système social. En effet, il s'élève déjà des voix au nord du pays qui réclament des compensations au fait d'accorder aux francophones de la périphérie « certaines facilités ».

Il est tout simplement scandaleux que l'aile libérale du gouvernement – celle qui défend les intérêts notionnels et la réforme fiscale... en faveur des plus riches – provoque une crise d'une telle ampleur dont les conséquences pourraient mettre en péril notre sécurité sociale, donc sa sauvegarde.

La lutte contre le chômage, la privatisation des services publics, le démantèlement de la sécurité sociale ou la remise en cause des salaires, sont des objectifs qui méritent un engagement politique de grande ampleur soutenu par un véritable débat et une confrontation d'idées sur des questions sociales de première importance.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de ne pas laisser la crise institutionnelle éclipser la crise sociale. Le dossier « BHV » ne peut accaparer l'agenda politique même s'il faut qu'il soit réglé une fois pour toutes.

Pour une alternative de gauche

En attendant, il y a d'autres priorités auxquelles il est grand temps que le gouvernement de demain s'attèle.

Voilà pourquoi d'ici au 13 juin, nous n'aurons de cesse de rappeler que les travailleurs du public comme du privé, de Wallonie, comme de Bruxelles ou de Flandre, avec ou sans emploi, méritent mieux que de voir leur situation reléguée au second plan des préoccupations politiques.

Voilà pourquoi d'ici au 13 juin, nous rappellerons que pour le monde du travail, **le seul vote utile est celui qui se porte sur une liste de gauche**, celle dont le programme reprend nos priorités politiques et sociales.

Comme notre horizon ne s'arrête pas le 13 juin, à l'issue des élections, nous resterons attentifs à ce que la formation de la future majorité ne se négocie pas sur le dos des travailleurs.



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP

Bientôt la présidence belge et ses priorités

Alors que la Belgique s'apprête pour les élections, l'Europe attend la Belgique qui doit prendre la présidence tournante le 1^{er} juillet.

En pleine préparation de Présidence européenne – une présidence se prépare un an auparavant –, le gouvernement belge a sauté! On ne polémiquera pas sur la vanité communautaire des uns ni sur la réponse pathétique des autres: décentrons le débat, visons l'Europe et les priorités de la présidence belge pour les six mois à venir. Ou plutôt les priorités qui s'imposent à une présidence belge déjà bien affaiblie.

Les enjeux de la présidence du deuxième semestre étaient nombreux: application du Traité de Lisbonne, mise en œuvre de la future stratégie EU2020, environnement, climat, sécurité et justice, élargissement...

Un vide... aspirant

Alors que la présidence est l'occasion de mettre à l'agenda et en discussion des questions plus difficiles lorsqu'un gouvernement en prend la peine, comme l'avait fait la Belgique en décembre 2001, le gouvernement s'est, ici, limité au strict minimum.

Quant au programme commun, composé en troïka – avec l'Espagne (présidence précédente) et la Hongrie

(présidence suivante) –, il est si vague, qu'il n'est d'aucun secours, d'autant qu'il est complètement dépassé par l'actualité des dernières semaines.

Une présidence « cocooning »

Avec le Traité de Lisbonne, la présidence tournante aurait cependant dû voir ses priorités recentrées sur les enjeux internes puisque les questions de politique extérieure et de défense relèvent désormais du Haut représentant de l'UE. Mais coincée entre le Conseil européen et son président pro-actif, l'ancien Premier ministre belge, Herman Van Rompuy, l'eurogroupe présidé par le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker et la Banque



Centrale européenne, il est difficile de croire que la Belgique puisse faire sa place au vu de notre contexte politique interne. Tout au plus pourra-t-elle, comme le remarque un ministre du gouvernement démissionnaire, jouer en toute impartialité le rôle de « médiateur ». En fait, c'est désormais le Conseil européen, où la droite est nettement majoritaire, qui mène la danse sur les questions socio-économiques.

Van Rompuy mène la danse

Herman Van Rompuy a en effet pris les rênes des destinées européennes, convoquant Conseils européens (la réunion des chefs d'État de l'UE) sur Conseils européens depuis décembre dernier, pour gérer la crise grecque, devenue la crise de l'euro. Alors, s'il faut chercher le programme européen des six mois à venir, ne le cherchez pas ailleurs. Le Conseil européen a été on

ne peut plus clair le 10 mai dernier : « le Conseil est fermement déterminé à assurer la viabilité budgétaire et le renforcement de la croissance économique dans tous les États membres et convient donc que *les plans d'assainissement budgétaire et de réforme structurelle seront accélérés, dans les cas où cela se justifie*. Par conséquent, nous saluons et soutenons sans réserve l'engagement du Portugal et de l'Espagne d'arrêter de nouvelles mesures d'assainissement importantes en 2010 et 2011 et de les présenter au Conseil Ecofin du 18 mai. La Commission procédera en juin, dans le cadre de la procédure de déficit excessif, à une évaluation visant à déterminer si ces mesures sont suffisantes !

Il s'agit ni plus ni moins d'un appel à l'accélération des réformes nationales, et surtout à la réduction des dépenses publiques, que même l'OCDE conseillait de ne pas diminuer trop

vite au risque d'aggraver la crise. Car le renflouement des caisses grecques est assorti de conditions sévères, principalement une cure d'austérité générale et un amaigrissement conséquent des dépenses publiques. Mi-mai, le Fonds monétaire international avertissait que le temps des réformes est venu pour tous les pays de l'Union européenne car leurs perspectives de croissance sont médiocres, tout en se disant prêt à aider si nécessaire.

Tous Grecs mais pas tous solidaires...

La première des priorités va donc être de gérer la crise de la zone euro. Car si des décisions n'ont pas cessé d'être prises depuis plusieurs mois, elles sont toujours en retard d'une guerre et précédées de déclarations fracassantes sur le respect des traités et du pacte de stabilité et de croissance. Gageons que les marchés ne rentreront pas dans le rang

PAPA AUSSI EST SOLIDAIRE



L'EUROPE CONTRE LA MONTÉE DES EAUX



de sitôt et vont continuer leurs petits jeux de va-et-vient, avec spéculations et profits à la clé. L'Europe a trop longtemps tergiversé et craint de retrouver ses manches, laissant s'embourber les obligations grecques dans le marché spéculatif!

L'aide à la Grèce n'a ainsi été mise en œuvre que très tardivement, et principalement pour éviter la contagion aux autres États membres. Le Conseil européen visait délibérément l'Espagne et le Portugal, mais l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni sont aussi vulnérables. Cette activation du programme de soutien à la Grèce n'est dès lors pas la manifestation d'une solidarité européenne retrouvée; le Conseil européen l'a décidée contraint et forcé par la chute de l'euro et n'a qu'un but prioritaire: stabiliser la zone euro. Qui plus est, les États membres qui prêtent à la Grèce empruntent à des taux peu élevés, autour de 2 % compte tenu de leur niveau de confiance sur les marchés (évalué par une cotation des agences de notation actuellement favorable AAA), tandis que la Grèce devra les rembourser au taux fixé par le Conseil européen de 5 %. Les vrais bénéficiaires de cette opération sont les banques (encore!) et les pays prêteurs mais certainement pas les citoyens grecs.

Ajoutons à cela que ce programme de soutien à la Grèce et le nouveau

mécanisme de soutien aux États membres en difficulté de 750 milliards sont conditionnés, d'une part, à un plan d'austérité drastique, aux conditions du FMI dont on connaît la dureté envers les services publics et, d'autre part, au « *ferme engagement d'accélérer l'assainissement budgétaire, dans les cas où cela se justifie* »...



La première crise avait été financière, la seconde budgétaire, la prochaine bataille sera économique et sociale. Deux notions totalement oubliées dans les plans actuels. Les plans de rigueur et d'austérité se multiplient déjà dans les États membres de l'Union: la Grèce, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Roumanie, l'Irlande ont tous annoncé des réductions drastiques de leurs budgets et principalement des coupes sévères dans les services publics!

La lutte contre les marchés s'est acquise à un prix lourd pour l'économie que paie actuellement le travailleur. Nous n'avons pas fini de nous mobiliser... ■

Un dossier phare avéré: le climat

Au-delà de la priorité d'actualité qui s'est imposée à l'agenda, le dossier phare de la présidence belge, tel qu'annoncé par le programme des priorités de la présidence belge de l'Union européenne, est le climat. Après l'échec de la conférence de Copenhague et en vue de la conférence de Cancun en décembre prochain, la Belgique joue une grande part de sa crédibilité internationale en menant la délégation européenne lors de cette grand-messe environnementale. Il s'agit de montrer que les engagements pris par l'Europe à Copenhague sont non seulement tenus mais aussi rapidement réalisés, afin d'ouvrir la conférence dans un climat de confiance: les pays en développement attendent que les pays les plus responsables des gaz à effet de serre passent à l'action. Le temps des textes juridiques et déclarations politiques est en effet révolu, il faut passer aux actions concrètes. C'est par ce biais que l'Union européenne gagnera en crédibilité, en capacité de leadership et de consensus, bien plus qu'en revenant avec des approches conceptuelles et des discussions juridiques abscones. Si seulement ces beaux principes énoncés par le ministre belge du Climat et de l'Énergie étaient enfin appliqués à la politique socio-économique européenne!



www.borzee.be

Centre Nature de Borzée

Hameau de Borzée 4 - 6980 La Roche-en-Ardenne Tel. 084 41 17 87 - Fax. 084 41 23 03 - reservation@borzee.be
Réduction pour tous les affiliés de la CGSP sur présentation de la preuve d'affiliation.



Pour une taxe sur les transactions financières

Une taxe de 0,05 % sur les transactions financières spéculatives pourrait rapporter plus de 500 milliards d'euros dès 2011, dont 2,7 milliards d'euros rien qu'en Belgique. C'est ce que réclame la FGTB pour financer un plan de relance de l'emploi.

Selon un récent rapport adressé au Parlement européen par un groupe d'économistes, le volume annuel des transactions financières internationales est évalué à 70 fois le PIB mondial, soit de l'ordre de 3 millions de milliards d'euros! Seuls 2 % de ces transactions financières se rapportent à des échanges de biens et services, autrement dit à l'économie réelle, le reste consistant pour l'essentiel en produits dérivés.

Ces produits dérivés (88 % des transactions financières au niveau mondial) se sont vus reconnaître par les marchés une valeur distincte des actifs qu'ils étaient censés couvrir, avant de devenir l'instrument privilégié de spéculateurs sans scrupule.

Les marchés financiers, dont la raison d'être était de faire se rencontrer l'offre et la demande de capitaux, ont ainsi fait éclore une gigantesque bulle spéculative, détachée de tout ancrage économique réel. C'est ce système qui est à l'origine de la crise profonde que nous vivons.

L'argent pour l'argent

D'un coin à l'autre du globe, des masses monétaires titanesques sont ainsi déplacées au gré des spéculateurs, provoquant des conséquences terribles sur l'économie réelle. Les hedge funds, ou fonds spéculatifs, véritables armes

de spéculation massive ont ainsi pu lourdement spéculer sur l'affaiblissement des finances publiques d'un État comme la Grèce.

Les spéculateurs, fuyant le marché devenu moribond des subprimes, ont massivement déplacé leurs capitaux sur les marchés du pétrole et des denrées alimentaires, créant une flambée des prix du pétrole et du blé. Leur action irresponsable a aussitôt entraîné une augmentation de 10 % du nombre d'êtres humains souffrant de la faim alors que les 25 milliards de dollars de rétributions distribués en 2009 par les hedge funds permettraient, d'après la FAO, de



faire disparaître la faim dans le monde!

Non seulement il va falloir remettre de l'ordre dans tout ça en réglementant les marchés financiers, mais il va falloir que ceux-ci réparent les dégâts qu'ils ont occasionnés. L'OCDE annonce une reprise lente sans création d'emplois et les États qui ont aidé les banques ont dû s'endetter. Ils n'ont donc pas les moyens de mener des politiques de relance efficaces. Or l'argent existe ; il faut qu'il soit redirigé vers l'économie et la création d'emplois.

Une taxe minimale sur les transactions financières est une des solutions en discussion.

Pour les champions des allers-retours spéculatifs à court terme sur les marchés des changes, des dérivés, des matières premières ou des denrées alimentaires, l'impact sera suffisamment significatif pour que l'on puisse nourrir les caisses publiques et dissuader la spéculation.

Pour être efficace, il est bien entendu hautement préférable que le champ

d'application du dispositif soit mondial. Une telle taxe pourrait rapporter 1 % du PIB mondial, soit près de 500 milliards d'euros. Rien qu'en Europe, son rendement s'élèverait à 200 milliards d'euros environ.

Les chefs des groupes politiques du Parlement européen réunis en session à Strasbourg se sont tous prononcés, le 18 mai, en faveur d'une taxe sur les transactions financières, même si le sujet divise encore les conservateurs du Parti Populaire Européen.

Même le FMI le dit...

Le Fonds monétaire international (FMI) s'est aussi penché sur la question et est arrivé à la même conclusion. Il propose au G20 regroupant les 20 pays les plus riches du monde, de prélever deux types de taxes sur les transactions financières.

La première, baptisée « Financial Stability Contribution » (FSC), ou taxe sur les institutions financières, pondérée en fonction des risques pris par celles-ci, servirait à alimenter un fonds de garantie en cas de nouvelles banqueroutes et à compenser éventuellement l'aide apportée par les États au sauvetage des banques.

La seconde, baptisée « Financial Activities Tax » (FAT), de 0,2 à 0,4 % du PIB, serait prélevée sur les profits et les rémunérations de l'ensemble du secteur financier, assureurs et fonds spéculatifs compris pour alimenter les budgets généraux des États.

Le sujet sera à l'agenda du G20 qui se réunit les 26 et 27 juin au Canada.

La crise financière a déjà provoqué la perte de sept millions d'emplois en Europe. Ce sont les spéculateurs qui ont causé cette crise, c'est donc à eux de payer la note! ■



Interrégionale de Bruxelles

Bruxelles définit ses priorités

Le 1^{er} mai bruxellois a été l'occasion de resserrer les rangs au sein des forces socialistes de la capitale et de rappeler que les véritables enjeux pour les citoyens et les travailleurs de la Région sont l'emploi, la formation, le logement, etc. Dans la perspective des tout prochains congrès statutaires, la FGTB de Bruxelles a rappelé ses priorités.

Cette année comme les précédentes, la fête du travail a réuni quelque dix mille personnes autour de la place Rouppe, au centre de Bruxelles. Ce fut l'occasion d'un rassemblement des forces de gauche autour d'un concert gratuit aux accents multiculturels.

Juste avant les festivités, un meeting sur le thème de *l'action syndicale à Bruxelles au tournant 2010* s'était déroulé, devant un parterre de militants, dans l'auditorium de la CGSP, place Fontainas.



Jef Baeck, président de la Fédération des mutualités socialistes du Brabant (FMSB) a placé son intervention sous le signe de la crise économique et sociale pour fustiger les libéraux du nord et du sud du pays pour leur responsabilité dans la chute du gouvernement et de rappeler l'importance toute relative du problème institutionnel causé par la non scission de l'arrondissement électoral de BHV à un moment où les véritables enjeux politiques sont de nature socioéconomique. Dans le contexte de crise économique et politique que nous traversons, le financement de la sécurité sociale fédérale demeure la priorité absolue. Une régionalisation de la Sécu ne serait favorable à aucune des

parties. Et le président des mutualités de s'indigner du jeu des banques qui, après avoir été secourues par l'État, n'assument que difficilement leur rôle de prêteur, plus préoccupées par le maintien des méthodes du passé que par le souci de contribuer à la relance. En fait, les banques sont en train de refaire du profit sur le dos des entreprises et des particuliers. Ce qui conforte toute la pertinence de la volonté de régulation ainsi que de l'idée de créer une grande banque publique qui ferait figure de référence parmi les institutions financières.

C'est ensuite le bourgmestre de Bruxelles, Freddy Thielemans, qui a plaidé pour une approche plus universaliste et pragmatique de la politique, de manière à ce qu'elle soit en phase avec les véritables enjeux, ceux qui touchent les citoyens dans leur quotidien, mais également ceux qui participent à l'intérêt collectif, notamment au travers de services publics correctement financés et organisés pour pouvoir rencontrer leurs missions et assurer la solidarité.

Enfin, c'est le secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, qui est monté à la tribune pour rebondir sur les propos des deux premiers intervenants et dresser le constat des spécificités bruxelloises. Premier

pôle économique du pays la Région a son rôle à tenir sans pour autant en avoir les moyens. En effet, avec l'augmentation de sa population, mais également son statut de capitale belge et européenne, la Région de Bruxelles-Capitale doit assumer toujours plus de services qu'elle doit financer avec des ressources propres qui s'amenuisent d'année en année. En cause : une paupérisation croissante due à un taux de chômage élevé et à la hausse des prix de l'immobilier qui engendrent une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des habitants.

Nous en appelons donc à la reconstruction de l'État social de service public qui garantisse une plus juste redistribution des richesses et permette ainsi de réduire les inégalités sociales. Pour y parvenir, il est indispensable de refinancer notre Région à hauteur de 500 millions d'euros par an! Sans cela, Bruxelles, déjà étranglée, va droit dans le mur.

Voilà les défis que nous défendrons lors des prochains congrès statutaires où nous mettrons en avant **un modèle de développement qui soit à la fois juste, durable et soucieux de la défense et du bien-être des travailleurs. C'est-à-dire basé sur la solidarité assurée au travers de nos services publics.**

Tel est l'enjeu des congrès à venir, tel est le seul et véritable enjeu des prochaines élections!

Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be



Exercer mon droit... un devoir

Ainsi, n'y aurait-il plus de différence... droite et gauche seraient la même chose.

Ainsi, ont-ils voulu, à un moment peu opportun, nous convier à un scrutin, occasion de nous exprimer, peut-être de nous tester, de nous lire, de nous « crayon-rouge-noircir », bref de les élire.

Ils... ce sont ceux-là mêmes qui, jadis, nous disaient que le marché, leur marché, eût tout pu réguler, eût tout pu régler. Ils nous ont vendus, achetés, boursicotés.

Sous leurs aisselles de mâles-machos dépoilés, ils nous font croire que leur seule sueur suffit à tout réglementer et que nous n'aurons qu'à nous aligner et, pourquoi pas, simplement... travailler puisque c'est ce que nous faisons de mieux.

Ainsi en est-il de nos collègues et camarades grecs, ainsi en sera-t-il dès demain de nos amis espagnols, portugais, italiens, irlandais et... du reste d'être encore en gestation dans le cœur et le corps d'un hypothétique volcan jamais véritablement endormi.

L'an 2008 restera dans les mémoires pour ses noirs desseins, 2010 devrait-il exister pour ses noirs destins?

La crise, la leur - le leurre - est, de fait, celle des travailleurs. Et ainsi d'en arriver à ce que les « États », après s'être endettés auprès des banques pour les sauver, soient contraints par « Elles » de mieux se contrôler.

Voilà que le voleur impose au gendarme de la rigueur !

Rigueur, puisque le mot est enfin lâché, ne devrait-il pas aussi rimer avec SNOB? Face au déficit abyssal que les médias nous annoncent, ne serait-il pas opportun d'enfin équilibrer une réponse?

Réponse différente de celle, par l'eurozone donnée, et qui ne fait, de facto, qu'exacerber les marchés et contraindre les États à s'appauvrir pour se vulnérabiliser devant une sphère financière sans gêne et sans scrupule et pourtant par le monde vénérée.

Ce scénario général et généraliste serait-il aussi applicable à la SNCB? Poser la question serait y répondre dès lors que, à suivre l'Administrateur-délégué, réduire la voilure serait seule source de salut.

Puisque tel ne sera pas le cas, et parce que, travailleurs et représentants politiques, de concert, auront œuvré pour que sur le métier, l'ouvrage soit redéposé, c'est toute la fable qui doit recommencer... Mais sous quels auspices?

L'après-13 juin en décidera.

Camarades et Citoyens mobilisez-vous car, plus que jamais, exercer son droit devient un devoir!

Exercer mon droit... un devoir?

*G. Gelmini
Président*

Compte rendu succinct de la sous-commission paritaire

du 21 avril 2010

1. Approbation du procès-verbal n° 1048 de la réunion du 31 mars 2010

Déclaration de la CGSP :

En ce qui concerne le PV, nous avons clairement fait comprendre qu'il était partisan.

- Nous dénonçons la mise à disposition du personnel vers les filiales (Eurostar – Cargo mais aussi Syn-tigo/Ictra) et son caractère illégal. Qu'il est impossible de passer en force sans une réaction de la CGSP.
- Pressions sur le terrain se poursuivent et, notamment, dans le bassin liégeois. Petits chefs exercent des pressions sur les conducteurs afin qu'ils accrochent des trains de fonte et ce, sans accord paritaire! Référence aux actions de 1983/86! Pourquoi la direction B & Technics pas au courant? Trains spécifiques, dangereux et, généralement, faisant l'objet d'accords en CPR...
- Certains cheminots sont restés bloqués à cause du volcan islandais. La CGSP demande une dispense de service pour ces agents en référence au fasc. 542 – événements imprévus. La Société nous dit que cela n'entre pas en ligne de compte mais elle accepte d'analyser chaque cas individuellement. L'agent concerné doit **introduire une demande par P103**.
- CHW Anvers – recrutement des non-statutaires – si pas assez de temporaires, nous allons recruter des contractuels dit la Société! Il s'agit d'ajusteurs-mécaniciens et de soudeurs. Les lauréats « statutaires » ont refusé d'aller à Anvers – 29 demandes – 3 recrutements. Nous demandons plus de précisions pour la prochaine réunion.

Nous signalons que beaucoup d'interventions de la CGSP ne sont pas reprises dans le PV.

Point 1

Le Président rappelle les pressions suite aux événements de Buizingen et les mesures envisagées dans le cadre de la note de madame la Ministre Vervotte. Deux courriers d'H-HR nous sont transmis pour info pour les agents liés à la mise en place des systèmes de sécurité :

- La prolongation de l'octroi des congés 2009 jusqu'au 31 juillet 2010
- autoriser le paiement immédiat des heures supplémentaires plutôt que d'attendre un délai de 9 mois.

Point 2 : Le Signalement !

Le Président, embarrassé, rappelle le contexte :

- PV du Comité de Pilotage est établi mais ne suffit pas !
- Quid du PV du Conseil d'Administration et l'engagement qu'il n'y aura pas de révocation ?

Nous prenons acte et fixons rendez-vous pour la CPN du lundi 17 mai !!!!

Diabolo

Nous déposons un dernier ultimatum afin d'obtenir un résultat pour la SCPN du 2 juin.

Épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi de 1er coordinateur technique

Nous demandons une nouvelle épreuve pour ceux qui n'ont pas été informés de la mise en place de cette épreuve spéciale.

Nous avons reçu 11 déclarations

d'agents de Schaerbeek mais aussi Bascoup !

Le Président prendra contact avec Infrabel pour organiser une nouvelle épreuve.

Commission paritaire régionale (affaire DNE)

Nous en profitons pour dénoncer le blocage des réunions concernant le dépassement des prestations du personnel roulant dans le DSO, provoqué par les gens d'infrabel !!!

Nous soulignons que le directeur de district ne joue pas son rôle correctement dans cette affaire...

Dépanneur « signalisation »

Réponse Infrabel : le système d'intervention rapide suffit à remplir les besoins fonctionnels. Il n'est donc pas nécessaire de créer un grade de dépanneur signalisation !

Infrabel refuse également le passage vers le grade coordinateur pour les ajusteurs qui s'occupent des « Ponts à peser »

Accompagnateur principal de train

Banalisation !!! non dit la Société. La CGSP/ACOD dénonce une note circulant dans le district Centre et l'intention d'utiliser les principaux même pour assurer des omnibus.

Depuis le début de ce dossier, nous constatons le silence de nos collègues de la CSC-Transcom !

Nous réclamons une l'évaluation du dossier dans 1 an et obtenons une réponse positive du Président.

Réunion masse d'habillement 22 juin

Nécessité d'organiser une réunion le plus vite possible – coiffe des dames notamment.

2. Règlement général de l'attribution des emplois

– Titre I – Titre II – Glossaire

(doc. 410/H-HR.132) (2010/38)

Pas convenu de représenter nouveau document mais de faire quelques modifications :

Agent totalement inapte à toute fonction ne pourra pas être réengagé.

Les recrutements dans une zone déterminée (district, siège de travail) ou spécialités déterminées pour une période de 5 ans (ex. accomp. Arlon). Sauf promotion de grade entraînant un changement de rang.

Glossaire

Durée de validité des tests d'apti-

tude → 1 an au lieu de 6 mois? Nous obtenons une réponse positive

3. Création de la nouvelle spécialité « bâtiments et installations » attachée au grade d'ajusteur-mécanicien (doc. 408/H-HR.132) (2010/36)

Possibilité de promotion vers le grade de coordinateur technique spécialité « mécanique et travaux ».

4. Epreuves uniques spéciales donnant accès aux grades de dessinateur technique et dessinateur technique principal (doc. 406/H-HR.132) (2010/28) (*)

Après vérification, tous les agents ont le diplôme qui convient tant les

temporaires que les contractuels.

5. RGPS – Fascicule 523, Partie III, Chapitre 1, rubrique C – indemnité de déplacement à l'étranger : révision 2010 (doc. 71/H-HR.234) (2010/35)

À noter que le taux de l'indemnité de jour pour la France, la Grande Bretagne et la Suisse n'ayant subi aucune modification, les montants fixés pour l'indemnité de route (46-H-HR/2010) restent inchangés.

Personnel de soudage et sa... filière

Les postes de soudeur et de soudeur spécialisé sont fusionnés en poste du nouveau grade de soudeur industriel.

La filière sera donc: soudeur industriel → moniteur en soudage → premier moniteur en soudage et enfin technologiste en soudage.

Les technologistes en soudage percevront une allocation forfaitaire spécifique dont le montant mensuel (à 100 %) est fixé à 120 €.

Soudeur industriel, il y aura 3 niveaux de polyvalence.













A) 40 €

B) 60 €

C) 80 €

voir tableau

Niveaux de polyvalences pour soudeurs et soudeurs spécialisés. Pour les procédés décrits dans les normes EN 287-1.

Référence	Position de teste	Niveau de polyvalence
1	 Soudure V en plat avec support envers solide BW PA mb	A
	 Soudure d'angle a plat FW PB	
	 Soudure V a plat BW PA nb	
2	 Soudure d'angle verticale FW BW	B
	 Soudure V verticale BW PF nb	
	 Soudure d'angle plafond FW PD	
3	 Soudure V corniche BW PC nb	C
	 Soudure V corniche BW PC nb Diam tube < 500mm	
	 Soudure d'angle tube/tube	
	 Soudure V au dessus de la tête BW PE nb	C
	 Soudure V verticale BW PF nb Diam. tube < 500mm	
	 Soudure V sous 45° nb Diam. tube < 500 mm	

Les soudeurs et soudeurs spécialisés qui étaient titulaires d'un poste du cadre seront stabilisés sur leur poste transformé. GRADE	ÉCHELLES DE TRAITEMENT				
	rang	Echelle de début	4 ans de service	12 ans de service	18 ans de service
Soudeur industriel					
Moniteur en soudage	7	718		757	
Premier moniteur en soudage	6	655			
	5	541	745	555	610

Compte rendu succinct de la sous-commission paritaire nationale du 5 mai 2010

Avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, la CGSP tient à faire une déclaration en trois points :

1. L'installation des lauréats de l'épreuve d'agent de logistique est subordonnée à la déclaration d'aptitude médicale ainsi qu'à l'obtention du brevet de cariste. Nous faisons observer qu'il s'agit le plus souvent d'agents inaptes à leurs fonctions normales qui ont été reclassés sur des postes d'agent de magasin. Pour ces raisons, nous émettons des craintes quant à leur déclaration d'aptitude. La situation sera examinée et une réponse nous sera fournie.

2. Nous déplorons le délai trop court dans lequel nous sont transmises les convocations en faveur des observateurs syndicaux aux séances d'examens. La Société tentera de rencontrer au mieux notre requête.

3. Nous réitérons notre opposition à tout détachement vers des filiales créées ou à créer. Comme nous l'avons précédemment dénoncé, nous considérons qu'il n'existe aucune base légale autorisant et réglementant ces mises à disposition. De plus, c'est toujours le flou le plus complet quant à la sécurité juridique qui entoure ces détachements.

Pour ces raisons, nous nous insurgeons du fait que la circulaire 18H-HR/2010, organisant l'appel aux candidatures en faveur de New Eurostar, ait été publiée malgré notre opposition et sans que la lumière n'ait pu être faite sur toutes les conditions de mise à disposition. Dès lors, nous informons le Président que notre organisation étu-

die ce dossier avec l'attention requise et qu'elle se réserve l'opportunité de mener une action en justice contre cette décision illégale qui, une fois encore, tient plus du coup de force que de la concertation sociale.

Le Président nous répond que ce dossier doit être traité au sein du Comité de Pilotage.

Néanmoins, il souhaiterait que toute la clarté, sur les plans juridique et légal soit apportée au sujet des conditions de détachement des agents vers les filiales du groupe SNCB. Il propose qu'une réponse soit communiquée lors de la réunion du 2 juin.

ORDRE DU JOUR

1. Épreuve spéciale pour le passage vers le grade de rédacteur

Nous attirons l'attention du Président sur la situation particulière des commis d'exploitation affectés au sein des CTC et qui sont exclusivement occupés à des tâches administratives.

En conséquence, nous demandons qu'ils puissent également avoir accès à cette épreuve.

Nous signalons qu'il existe d'autres grades pour lesquels une épreuve passerelle devrait être organisée, nous citons entre autres, les dessinateurs adjoints vers dessinateurs techniques, les électriciens adjoints vers techniciens,...

Dans le même état d'esprit, nous demandons qu'une épreuve passerelle soit mise en place en vue de permettre

aux commis d'exploitation d'accéder au grade d'agent commercial.

À cet égard, nous nous heurtons à un refus de la CSC Transcom qui souhaite que les commis d'exploitation aient accès à l'épreuve de rédacteur.

Cette demande est jugée irrecevable par le Président dans la mesure où, les lauréats de l'épreuve de rédacteur seront installés sur leur siège de travail, moyennant transformation de leur poste du cadre.

Cette opération est impossible pour les commis d'exploitation affectés aux guichets, dont le poste, en conséquence, ne peut être transformé en rédacteur.

Nous considérons que ce dossier est depuis trop longtemps en discussion et, eu égard aux nombreux agents (environ 600) concernés par l'aboutissement de celui-ci, nous insistons pour qu'un nouveau document soit proposé en vue de son approbation, à la prochaine séance de la S/CPN.

2. Épreuves spéciales donnant accès à certains grades universitaires

Le Président nous précise qu'il est dans l'attente d'une information émanant de l'Autorité Supérieure quant à une proposition relative à ce dossier.

Nous rappelons que nous lions notre approbation à ce sujet à l'octroi de l'échelle 325, dans les meilleurs délais, en faveur des rangs III non universitaires.

Le dossier sera réexaminé lors de la prochaine S/CPN.

3. Suppression de l'allocation spéciale octroyée pour les gardes assurant les fonctions de chef de train

Par l'avis 42 H-HR/2010, le grade de garde est supprimé à partir du 01/01/2010 et les agents détenant ce grade sont promus d'office au grade d'accompagnateur de train.

En vertu des dispositions de l'avis 101P/1976, une allocation spéciale était octroyée aux gardes rémunérés à l'échelle 709 actuelle, pour la durée de leur utilisation dans les fonctions de chef de train.

Compte tenu de la suppression du grade de garde, la SNCB-Holding propose de supprimer cette allocation.

Ce document est approuvé, toutefois, nous insistons pour que, dans l'éventualité où des situations exceptionnelles se présenteraient, aucun agent n'ait à souffrir d'une diminution de traitement.

Enfin, il nous est communiqué que cette décision n'entraînera aucun effet rétroactif, si bien qu'aucunes régularisations ne seront opérées sur les rémunérations des agents concernés.

4. Durée du travail – Mesures dans le cadre de l'installation des systèmes de sécurité

Il est proposé que, dans la perspective d'installer le plus rapidement possible les systèmes de sécurité sur tout le réseau ferroviaire, les membres du personnel qui, en raison de la mise en œuvre accélérée des systèmes de sécurité, n'auraient pas pu prendre dans les périodes prévues les congés compensateurs, puissent, à leur demande et moyennant l'accord de leur direction, obtenir le paiement du nombre de jours de congés compensateurs qui

devraient encore leur être accordés.

Ces jours seraient rémunérés pour 8 heures par jour au taux de 100 % du salaire horaire.

Nous insistons sur le caractère volontaire de cette démarche, si bien que nous estimons l'accord de la Direction superflu.

En outre, nous demandons que ces jours soient rémunérés à un taux de 150 % du salaire horaire.

Après moult débats et autres interruptions de séances, il est proposé de maintenir la publication de l'avis en l'adaptant comme suit :

- Paiement des CCP au taux de 120 % du salaire horaire ;
- Au-delà, paiement des heures supplémentaires à 150 % du salaire horaire ;
- Évaluation de la mesure en décembre 2010.

La CGSP a souscrit à ces adaptations qui vont dans le sens de notre requête.

Elle n'a pas été rejointe par les collègues du front commun qui se sont opposés à cette nouvelle proposition.

En conséquence le dossier sera réexaminé lors de la prochaine réunion.

5. Recrutement de techniciens (principaux) électromécaniciens

À l'occasion de la Commission paritaire nationale du 12 novembre 2008, une nouvelle procédure de sélection dérogeant au régime organique a été introduite pour le recrutement de techniciens (principaux) électromécaniciens.

Elle vise à adapter, légèrement, la manière d'interroger. Cette mesure a été prévue jusqu'au 31 décembre 2009, ensuite elle sera évaluée.

Sur base des éléments résultant de cette évaluation, il est proposé de prolonger la période test relative à cette nouvelle procédure de sélection jusqu'au 31 décembre 2010, date après laquelle une nouvelle évaluation aurait lieu.

Le document est approuvé.

6. Création du grade d'ajusteur – conducteur d'atelier matériel roulant

Il est proposé de créer le grade d'ajusteur conducteur d'atelier matériel roulant, en remplacement du grade d'ajusteur conducteur véhicule rail route à la Direction B Technics.

Par mesure transitoire, avec effets au 01/06/2010, les postes du cadre des grades d'ajusteur-conducteur de véhicules rail-route situés à la direction B-Technics sont transformés en postes du cadre du nouveau grade d'ajusteur-conducteur atelier matériel roulant.

Les ajusteurs-conducteurs de véhicules rail-route utilisés à la direction B-Technics sont stabilisés sur leur poste transformé d'ajusteur-conducteur d'atelier matériel roulant dont ils assurent les attributions.

En outre, une épreuve spéciale fermée donnant accès au nouveau grade sera organisée conformément au RGPS – Fascicule 501.

Nous demandons que, parmi les conditions particulières y donnant accès, une affectation depuis 1 an au moins (et non 2 comme proposé) à un service de cour à B-TC soit exigée.

De plus, en ce qui concerne les matières prévues pour cette épreuve, nous souhaitons qu'elles soient circonscrites à un seul entretien portant sur les aptitudes professionnelles et l'expérience acquises par le candidat.

Nos considérations étant rencontrées, nous marquons notre accord sur ce document.



7. Étudiants jobistes – Période d'été

Le document est approuvé.

Cependant, nous demandons la ventilation des besoins par Districts.

Une information en ce sens nous sera transmise.

8. Règlement de travail

Eu égard au fait que la Société n'ait toujours pas satisfait nos demandes

relatives à la redevance Diabolo ainsi qu'à la publication de l'avis 139H-HR/2009 réglementant la procédure de signalement des agents, nous refusons d'entamer la discussion sur le document proposé.

Prochaine réunion le 2 juin 2010.

Pierre LEJEUNE
Secrétaire National.

Résumé CPC infrastructure – 22 avril 2010

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP tient à déplorer l'absence, pour la deuxième fois consécutive, du Président du Comité Paritaire de Concertation.

Nous osons croire que ce fait n'est pas à considérer comme un désintéret de l'Administrateur Délégué pour les organes paritaires.

Compte tenu des événements de ces dernières semaines, il eut été, à nos yeux, important que l'Administrateur Délégué puisse entendre le message que les agents souhaitaient lui transmettre.

Il existe une réalité du terrain qu'il ne peut ignorer.

Le Président suppléant prend acte de cette déclaration et la transmettra à l'Autorité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 14/09/2009

Il est approuvé à l'unanimité

2. Présentation des résultats financiers d'Infrabel en 2009

- Produits

Nous souhaitons des explications quant aux contrats intragroupe qui ont crû de 47 % en 2009 et connaître la nature de ceux-ci.

De plus, nous demandons des éclaircissements quant à la diminution (27 %) de la dotation d'exploitation.

- Charges

En ce qui concerne les charges en personnel, nous nous étonnons qu'elles aient diminué de 2 %. Cette situation nous laisse penser que les objectifs de recrutements n'ont pas été rencontrés complètement.

À cet égard, nous tenons à rappeler notre attachement à l'emploi statutaire et singulièrement au respect de l'accord social qui prévoit que 20 % des recrutements statutaires à réaliser doivent l'être en faveur des rangs 7,8 et 9.

Dans ce contexte, nous sommes interpellés par la forte croissance (21 %) du recours à des externes au groupe SNCB et exigeons des explications quant aux motivations les justifiant.

Nous intervenons encore quant à l'évolution globale du personnel Infrabel.

En effet, nous constatons d'une manière générale que l'effectif global a diminué de 2000 unités (une conséquence, entre autres, du transfert du personnel Infrabel vers la SNCB) sur une période de 5 ans.

Nous contestons la réalité qui impose que, sur ce même laps de temps, l'effectif global des services généraux ait augmenté de 168 unités alors que simultanément, celui de l'Infrastructure diminuait de 334 agents.

Nous sommes convaincus que ce déséquilibre nie la réalité du terrain où les besoins en agents sont indispensables et urgents.

3. Vue d'ensemble de la situation en personnel de l'Infrastructure

Nous nous étonnons de la différence, environ 200 unités, entre le cadre et l'effectif. Cet écart nous conforte dans notre position consistant à dénoncer les lacunes dans la réalisation des recrutements d'agents du terrain.

Nous rappelons, une fois encore, la nécessité d'accorder une importance accrue aux besoins réels en personnel pour l'entretien de l'infrastructure. En la matière, nous pensons que la seule politique cohérente est d'anticiper les phénomènes démographiques et sanitaires.

En effet, une majorité des agents de maintenance (spécialisés) seront prochainement atteints par la limite d'âge. De plus, si l'on considère que la plupart d'entre eux sont usés par la rudesse du métier, nous constatons qu'ils deviennent de plus en plus nombreux à quitter anticipativement l'entreprise.

Ce fait entraîne une hausse de la pénibilité et dégrade progressivement mais sûrement les conditions de travail et de sécurité des agents encore en fonction.

Aujourd'hui, nous fonctionnons à flux tendu et la rupture est proche car les agents sont de plus en plus sollicités notamment en raison de prestations à assurer fréquemment les WE et les nuits.

Dans ces conditions, la situation risque de se détériorer et les perspectives de conflits ne font que se préciser. Occulter ce fait serait commettre une grave erreur d'appréciation.

Dès lors, nous exigeons des réponses concrètes quant :

Aux prévisions de recrutements, leur planification et leur ventilation par District ;

À la délivrance des autorisations de comblements de postes vacants ;

À la garantie de ne pas procéder à la suppression de postes ;

À l'installation des lauréats d'examens (AM, AMS et conducteurs Infra entre autres) ;

À la mise en place d'un cadre d'agents de logistique

À titre de réponse, il nous est communiqué un tableau reprenant les recrutements encore à réaliser en 2010, par exemple : 41 agents de maintenance (spécialisés) pour l'ensemble du réseau.

Toutefois, on nous propose de réévaluer les besoins au mois de juin 2010.

Nous estimons cette réponse insuffisante et précisons que nous en tirons les conclusions...

4. Projet « renov'action »

Il nous est présenté un projet dont les objectifs visent à l'évolution des comportements et des responsabilités, il devrait, selon ses concepteurs, participer à une évolution culturelle!!!

Sur le plan opérationnel, il devrait permettre de solutionner des situations ponctuellement inacceptables (humain, sécurité,...) et cultiver le sens des responsabilités auprès de l'ensemble des acteurs d'Infrabel.

Ses actions devraient entraîner des changements visibles sur le terrain et promettent un soutien à tous les collaborateurs de terrain.

Nous tenons à exprimer le souhait que cette initiative, aussi louable soit elle, ne peut s'accomplir qu'en complément des dispositions légales, statutaires et réglementaires en matière de prévention et protection au travail ainsi que la législation relative au bien-être au travail.

Nous rappelons que la structure actuelle du groupe SNCB confie ces attributions, selon le cas, à H-SE ou à CPS.

Dès lors, nous réaffirmons notre attachement à celle-ci et souhaitons que toute autre initiative soit prise en accord et en harmonie avec ces acteurs.

5. Divers

Nous sollicitons des informations au sujet de la firme AKA apparue sur certains sièges de travail, notamment à Charleroi. S'agit-il encore d'un recours non négocié à la sous-traitance ?

Il est répondu que si Infrabel s'est adressée à cette société, c'est dans le cadre d'un contrat avec Syntigo et en vue de faire face, temporairement, au manque de dessinateurs techniques ayant une expertise avec l'utilitaire AutoCat.

Il s'agit d'une mesure transitoire puisque l'organisation d'une épreuve de dessinateur technique vient d'être approuvée.

Nous rappelons nos exigences en matière d'emplois statutaires et insistons sur le caractère exceptionnel de cette mesure. Une évaluation devra nous être présentée.

Prochaine réunion le 18 octobre 2010.

Pierre LEJEUNE
Secrétaire National.

Régionale de Liège Pensionnés

La régionale « Pensionnés » de Liège organise le 14 septembre 2010 un voyage en car au Luxembourg avec au programme la descente de la Moselle.

Prix: 45,00 € qui comprend: le car, le bateau, le repas.

Non compris: assurance annulation et boissons.

Inscription à la régionale de Liège: tél. 04/241.26.87

N° compte: 001-0944551-41.

L'inscription ne sera prise en compte qu'après versement.

Nombre de places limité à 49.

*Pour le Comité,
Le Président
Alain BRASSEUR*

Aux affilié(s) cheminots Régionale de Liège

Permanence fiscale déclaration d'impôts – année 2009

Les vendredis 18 et 25 juin 2010 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Dans les locaux de la CGSP CHEMINOTS rue de serbie, 58 - 4000 Liège

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une crise peut en éclipser une autre !
- 4-6 / Dossier • Bientôt la présidence belge et ses priorités
- 7 / Analyse • Pour une taxe sur les transactions financières
- 8 / IRB • Bruxelles définit ses priorités

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Exercer mon droit... un devoir
- 10 / Compte rendu succinct de la sous-commission paritaire du 21 avril 2010
- 11 / Personnel de soudage et sa ... filière
- 12 / Compte rendu succinct de la sous-commission paritaire nationale du 5 mai 2010
- 14 / Résumé CPC infrastructure – 22 avril 2010
- 16 / Régionale de Liège • Pensionnés

Internet : www.irw-cgsp.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11